COMMUNE DE REINHARDSMUNSTER

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 avril 2015

<u>Présents</u>: Marcel STENGEL, Catherine DETTLING, Alain SALY, Caroline BUCHEL, Paul MORGENTHALER, Pascal HEINTZ, Cédric SALI, Isabelle JEANMOUGIN, Bruno KISTER, Odile BLAES

Absente, excusée : Elly KILHOFFER

I - VOTE DU BUDGET 2015

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014

L'assemblée ayant à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Marcel STENGEL, Maire, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014, la balance s'exprime ainsi :

Libellés	Réalisé	Restes à réaliser
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	165 059.58 €	
Recettes	248 069.85 €	
RESULTAT de l'année		
Excédent	+ 83 010.27 €	
INVESTISSEMENT		
Dépenses	283 637.01 €	288 841.99 €
Recettes	409 567.45 €	181 034.85 €
RESULTAT de l'année		
Excédent		
	125 930.44 €	
Résultat global		
Excédent	+ 208 940.71 €	

Sous la Présidence de Mme BLAES Odile, Monsieur le Maire s'étant retiré, après avoir examiné le compte administratif conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif de l'année 2014 dont la balance générale est exposée dans le tableau ci-

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Sous la présidence de Monsieur Marcel STENGEL, Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOPTE le compte de gestion dressé par Mme FISCHER, Trésorière de la commune.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2014 sont en concordance et n'appellent ni observation ni réserve.

Affectation du résultat 2014

Le compte administratif pour l'exercice 2014 accompagné de la balance établie par le trésorier municipal pour cette même période, est soumis à l'assemblée afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

	Résultats antérieurs reportés 31/12/2013	Résultats constatés en 2014	Résultat cumulés au 31/12/2014
Fonctionnement	59 511.00	83 010.27	142 521.27
Investissement	-101 197.22	125 930.44	24 733.22
Restes à réaliser	*	+181 034.85	+181 034.85
		-288 841.99	-288 841.99

Le Conseil Municipal constate à la clôture du compte administratif 2014, un excédent de fonctionnement de 142 521.27 €, un excédent d'investissement de 24 733.22 € et 181 034,85 € de restes à réaliser en recettes d'investissement et 288 841.99 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

Par la procédure d'affectation du résultat, les écritures suivantes seront reportées au budget primitif de la commune pour l'année 2015 :

- Résultat de fonctionnement C/002 : Excédent de fonctionnement reporté de 142 521.27 €
- Résultat d'investissement reporté C/001 : 24 733.22 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation du résultat du compte administratif 2014, telle que proposée ci-dessus.

Fixation des taux des impôts locaux 2015

Vu le résultat du compte administratif 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'augmenter les taux des impôts pour l'année 2015

	Commune	
THE STATE OF THE S	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	7.60 %	7.70 %
Taxe foncier bâti	7.17 %	7.26 %
Taxe foncier non bâti	48.38 %	49.01 %

Vote du Budget Primitif 2015

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

SE	CTION DE FO	NCTIONNEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	78 200.00		
012 – Charges de personnel	36 730.00	70 – Produits des services	24 000.00
014 – Atténuation de produits	6 500.00		***
65 – Charges de gestion courante	58 000.00	73 – Impôts et Taxes	103 100.00
66 – Charges financières	10 000.00	74 – Dotations et participations	90 800.00
22 – Imprévus	3.000,00	75 – Autres produits de gestion	16 999.34
023 – Virement à la section d'investissement	184 991.27	Excédent de fonctionnement	142 521.93
DEPENSES DE L'EXERCICE	377 421.27	RECETTES DE L'EXERCICE	377 421.27
	SECTION INVE	ESTISSEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
16 – Remboursement d'emprunts (dont 1516.87 € restes à réaliser)	26 516.87	Excédent d'investissement	24 733.22
23 – Immobilisations (Dont restes à réaliser 287325.12)	439 649.99	10 – Dotations et fonds propres	30 407.52
020 – Dépenses imprévues	5 000.00	13 – Subventions d'invest (dont restes à réaliser 181034.85 €)	231 034.85
		021 – Virement de la section de fonctionnement	184 991.27
DEPENSES DE L'EXERCICE	471 166.86	RECETTES DE L'EXERCICE	471 166.86

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Vote le budget primitif 2015 de la commune tel que présenté ci-dessus.

II - Convention de mise à disposition du service « Enfance » au bénéfice des Communes

Odile Blaes, Adjointe au Maire, nous présente le point, par manque d'information surtout sur la forme

de calcul du montant à régler pour le périscolaire du vendredi après-midi, il est demandé à ce que la directrice du Périscolaire vienne expliquer à l'ensemble du Conseil municipal la méthode de calcul pour ce financement.

III - Divers

- Anniversaire du mois d'avril
- Compte rendu des différentes commissions
- Demande de subvention relative à la fabrique de l'église
 - o Après concertation les membres du Conseil Municipal ont décidé de subventionner comme chaque année la fabrique de l'église pour un montant de 570.00 € mais souhaiterait avoir un budget détaillé du presbytère.
- Pour information :
 - o Sinistre au niveau de la toiture de la salle des fêtes
 - M. le Maire a eu un échange avec M. DIETRICH concernant la résiliation du bail emphytéotique, un courrier a suivi concernant cette rencontre.
 - Les membres du Conseil Municipal ont décidé de prendre contact avec le juriste de Groupama concernant cette affaire.

Le présent procès-verbal comportant les points 1 à 3 est signé par les membres présents :

STENGEL	Marcel	Maire	
BLAES	Odile	Adjointe	
SALY	Alain	Adjoint	
HEINTZ	Pascal	conseiller	
SALI	Cédric	conseiller	
JEANMOUGIN	Isabelle	conseillère	
MORGENTHALER	Paul	conseiller	
KISTER	Bruno	conseiller	
KILHOFFER	Elly	conseillère	
DETTLING	Catherine	conseillère	
BUCHEL	Caroline	conseillère	